

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 octobre 2023 A 18H00** **SALLE DU CONSEIL – MAIRIE DU MONETIER-LES-BAINS**

Étaient présents :

**Pour ST CHAFFREY :**

- Monsieur Nicolas GALLIANO  
- Madame Catherine CHAUVIN

**Pour LE MONETIER LES BAINS :**

- Monsieur Jean-Marie REY  
- Madame Marielle BOY  
- Monsieur Jean-Michel BRUNET  
- Madame Violaine PIQUET GAUTHIER

**Pour LA SALLE LES ALPES :**

- Monsieur Emeric SALLE  
- Monsieur Jean-Michel DELBANO  
- Madame Muriel FINE

Préambule :

Monsieur Jean-Marie Rey, président du SIVM de Serre Chevalier, rend hommage à Monsieur Paul Bouchard. Élu durant 37 ans au service des communes dont 2 mandats entant que premier adjoint ainsi qu'au SIVM, il a été une personne très engagée dans les collectivités. Monsieur Bouchard a également œuvré durant 30 ans à l'école de ski français. C'était une personne à fort caractère ; la cérémonie de son enterrement a été à l'image du personnage.

**I. Monsieur le Président ouvre le conseil, accueille les participants et les remercie de leur présence ;**

**II. Monsieur Jean Michel DELBANO est nommé secrétaire de séance ;**

Monsieur Jean-Marie Rey remarque que le secrétaire de séance devra venir signer les délibérations dès le lendemain matin pour faciliter la transmission en préfecture.

*Arrivée de Madame Muriel Fine.*

**III. Monsieur le président présente l'ordre du jour :**

**1. Délibérations :**

**A. AFFAIRES FINANCIERES :**

1) ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 :

Monsieur le Président expose que l'instruction M57 doit être adoptée par le SIVM de Serre Chevalier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Madame Champ Axelle, DGS de la collectivité rappelle que cette nomenclature comptable est la plus récente et que son adoption est obligatoire.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

2) ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER :

Monsieur le Président expose qu'en parallèle de l'adoption de la nomenclature M57, il est également nécessaire d'approuver à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le nouveau règlement budgétaire et financier pour la collectivité du SIVM Serre Chevalier.

Monsieur le Président rappelle également que le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositifs législatifs et réglementaires.

Il a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

3) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS :

Toujours dans la continuité de l'adoption de la nomenclature M57, Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de réhabiliter le tableau des amortissements.

Madame Fine et Madame Boy interviennent pour expliquer qu'un amortissement est un calcul de la valeur d'une immobilisation étalé sur plusieurs années avant la sortie de l'actif.

Monsieur le Président précise que le principal changement apporté est la date du démarrage des amortissements qui se fera désormais au prorata temporis.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.  
Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

## **B. AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES :**

### **1) CREATION DE POSTE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Pour faire suite au dernier conseil syndical du 19 septembre 2023 où il avait été décidé de ne pas donner suite à une nouvelle embauche d'un chargé de mission pour mener à bien le projet Via Guisane, il a été convenu de trouver des ressources en interne.

Monsieur le Président propose aujourd'hui de rajouter au tableau des effectifs du SIVM Serre Chevalier 3 agents provenant des 3 communes impliquées dans la collectivité.

Monsieur Delbano demande si les agents désignés devront augmenter leur temps de travail.

Monsieur le Vice-Président, Emeric Salle, explique que ces tâches supplémentaires ne sont pas des mises à dispositions. Il n'y aura donc aucun décompte des heures, les agents en question prendront du temps sur leur temps de travail effectif.

Les agents désignés pour porter la mission Via Guisane sont :

- pour la commune de Saint-Chaffrey : Madame Blando Carole
- pour la commune de La Salle-les-Alpes : Madame Pires Vanessa
- pour la commune du Monétier-les-Bains : Madame Philip Sophie

Elles sont ainsi toutes 3 intégrées au tableau des effectifs du SIVM pour un temps de travail estimé à 20h00 mensuelles pour une indemnité reçue de 415.60€ brut/mois.

Cette indemnité prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Monsieur le Président, Jean-Marie Rey, expose chaque agent sur le tableau des effectifs du SIVM Serre Chevalier.

Aussi il est demandé par monsieur Emeric Salle la raison pour laquelle il est décidé de laisser un poste vacant dans la filière administrative en catégorie C en tant qu'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. Madame Champ, DGS du SIVM, explique que c'est une volonté en vue d'un potentiel recrutement pour le poste de Responsable Administratif sur un profil titulaire. Le décompte est également fait par Monsieur le Président sur les emplois non permanents attirés été comme hiver ; une augmentation à 8 postes est proposée afin d'assurer de potentielles embauches supplémentaires.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.  
Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

## **C. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

### **1) INDEMNITES DE DEPLACEMENT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS AGENTS ET ELUS :**

Monsieur le Président expose qu'afin de répondre à l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant les modalités de remboursement des frais de mission et de déplacement il est nécessaire de remplacer et de mettre à jour les délibérations numéro 13-55-2023 et 28-02-2023.

Aussi il est rajouté dans cette délibération que désormais l'évolution des montants forfaitaires se fera en même temps que les plafonds réglementaires afin d'éviter une nouvelle délibération à ce sujet.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.  
Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

### **2) ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE R148 LIEU-DIT « CHANTELOUBE » :**

Monsieur le Président expose l'importance de rachat d'un maximum de parcelles afin de développer et de stabiliser l'activité sur le stade de biathlon.

Monsieur le Président détaille le croquis des terrains cadastrés.

Les 26 cibles construites à ce jour ont été reculées afin de poser toute la ligne de tir sur du terrain communal.

L'accès aux cibles a été formalisé antérieurement par la commune pour accéder aux cibles et au chantier lors des travaux.

Monsieur le Président rappelle que la finalité de ce projet serait, pour marquer notre attachement et notre volonté de recevoir l'Armée Britannique et tous les autres utilisateurs du pas de tir (gendarmerie, club de ski, compétiteurs...), de rajouter 4 cibles supplémentaires une fois le foncier métrisé sur l'extrémité gauche et d'arriver ainsi à un pas de tir de 30 cibles.

Le phase deux, pour l'avancée des travaux, qui sera réalisée l'année prochaine, consistera à améliorer les baquettes de tir.

Monsieur le Président en profite pour faire un aparté au sujet de la validation des tracés des Servitudes Nordiques.

Le dossier, qui est désormais clos, est en attente de validation par la préfecture.

Les propriétaires sont donc informés d'une utilisation hivernale et non estivale. La collectivité s'est engagée à entretenir les terrains lors et après son utilisation. La servitude sera donc formalisée sur les terrains concernés.

Monsieur le Président revient sur la délibération figurant à l'ordre du jour.

Dans la logique de l'acquisition foncière du pas de tir, Monsieur le président propose le rachat de la parcelle R148 lieu-dit «Chanteloube» d'une surface totale de 157 m<sup>2</sup> appartenant à Madame LIAUTHAUD Sylvie Geneviève, au prix de 320 €.

Monsieur le Président met cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

## **2. Point Informations :**

### Au sujet de la ROLLING ZONE :

Monsieur Jean-Michel Delbano demande s'il serait possible d'envisager un aménagement de cette zone afin de l'améliorer visuellement.

Mme Champ demande quel serait le budget alloué à cette requête ( aménagement d'espaces verts, quelques arbres de la pelouse, une fontaine à eau des bancs pour les parents...) et propose la somme d'environ 20 000 € sur 2024.

Madame Marielle Boy demande s'il pourrait être envisageable de gérer une fontaine à eau en interne voir de mettre en place un arrosage automatique.

Il sera demandé quelques devis auprès des entreprises.

Il est aussi suggéré de mettre en place plus de mobiliers et de développer la signalétique de cette zone.

Monsieur Emeric Salle demande qu'un devis global soit établi afin que les élus puissent faire leur choix par la suite.

### Au sujet des GARAGES :

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la réalisation du « Gros Moutas » (projet de la commune du Monêtier-les-Bains) la salle prêtée par la commune pour le club des sports serait supprimée.

Il est proposé d'intégrer un volume pour la réalisation d'un local supplémentaire à disposition du Club de Ski Nordique dans le projet de l'extension des garages du SIVM Serre Chevalier.

### Au sujet des Subventions accordées par le SIVM :

Monsieur le Président présente deux demandes :

#### a) Club de Judo de Serre Chevalier :

Mr Roigt Mathieu, président du dit club, a sollicité les communes pour une aide financière.

Ce club sera donc à intégrer aux prochaines demandes de subventions pour l'année 2024.

Monsieur le Président demande que le secrétariat du SIVM prenne attache auprès du président du club de judo de Serre Chevalier pour lui communiquer la marche à suivre.

#### b) Les Crins de la Roche :

Une demande urgente et exceptionnelle est entendue pour une subvention sur l'année 2023.

Ce club anciennement basé sur la vallée de Serre Chevalier est constitué d'environ 120 adhérents domiciliés sur la vallée.

Après avoir procédé à de nombreuses demandes de subventions ils n'ont à ce jour obtenu aucune réponse positive.

Le bilan de leur activité étant négatif du fait de changement de localisation, le club est en situation financière délicate.

L'aide financière demandée serait d'un montant de 15 000 €.

Les trois communes de la vallée souhaitent pérenniser cette activité historique gage d'une diversification économique et touristique. Elles donnent leur accord pour aider l'association.

Pour finaliser cette aide il sera nécessaire de convoquer rapidement un nouveau conseil syndical.

Après concertation de chacun des membres présents, le prochain Conseil Syndical est validé en date du 10 novembre 2023 en Salle du Conseil de la Mairie de La Salle-les-Alpes.

Le Président  
Jean Marie REY

